

Liste des pièces à fournir pour toute inscription

IMPORTANT : La demande d'inscription ne pourra être retenue QUE SI le dossier est COMPLET.

- Justificatif de domicile
- Livret de famille

Divorce ou Séparation

- Fournir la photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.
- **Si exercice conjoint de l'autorité parentale ou "garde alternée"** : attestation de résidence sur l'honneur. L'un des parents indique **obligatoirement** son domicile pour définir l'école que l'enfant fréquentera, en référence au périmètre scolaire défini.

Si vous êtes en attente du jugement, vous produirez dès que possible la décision du Tribunal.